

COMMUNE DE VACHERESSE

74360

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL2024_005

~~~~~

## SEANCE DU 29 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de VACHERESSE, sous la présidence de Monsieur Ange MEDORI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Nombre de votants : 10

Date de convocation du conseil municipal : 23 janvier 2024

**PRESENTS :** *MEDORI Ange, TUPIN-BRON Jean, DURIN Frédéric, PETIT-JEAN Aurélien, TAGAND François, CHAPERON Virginie, DORIGO Rebecca, TUPIN Patrick, QUESTROY Claudine, MARTIN Françoise*

**ABSENTS EXCUSES :** *MOTTIEZ Adrien, RATEL Aurélie (pouvoir à MARTIN Françoise)*

Monsieur TUPIN Patrick a été élu secrétaire.

Monsieur TAGAND François se retire et ne participe pas au vote.

|                                                         |
|---------------------------------------------------------|
| <b>OBJET : VENTE DE TERRAIN, LIEU-DIT « CHEF-LIEU »</b> |
|---------------------------------------------------------|

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande de M. TAGAND François domicilié 1153 route du Chef-lieu - VACHERESSE d'acquérir une bande de terrain communal au droit de la propriété familiale. Suivant le projet de division établi par le cabinet TROMBERT-MAGRETTI, géomètres-experts à THONON-LES-BAINS, la bande cédée portera sur les parcelles A – n° 629 – 630 et 3119, lieu-dit « Chef-lieu », pour une superficie de 119 m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de vendre à M. TAGAND François une partie des parcelles cadastrées section A – n° 629 - 630 et 3119, lieu-dit « Chef-lieu », pour une superficie de 119 m² suivant le projet de division.
- **FIXE** le prix de vente à 155 euros le mètre carré.
- **DIT** que les frais inhérents à cette vente seront à la charge de M. TAGAND François.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette vente

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Ange MEDORI



Le secrétaire de séance,  
Patrick TUPIN

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Patrick', written in a cursive style.

*Acte rendu exécutoire  
après télétransmission en préfecture le  
et publication du*